



ICAO

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Vingt-troisième réunion du Groupe régional Afrique – Océan indien de planification et de mise en œuvre (APIRG/23)

(Réunion virtuelle, 24 - 26 novembre 2020)

Point 2 de l'ordre du jour : Cadre de performances pour la planification régionale de la navigation aérienne et la mise en œuvre

2.3. Carences de navigation aérienne dans la Région AFI

MISE EN ŒUVRE DE LA BASE DE DONNÉES AFI DES CARENCES DE NAVIGATION AÉRIENNE

(Note présentée par le Secrétariat)

RÉSUMÉ
<p>La présente note de travail fait le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Conclusion 22/32 d'APIRG/22 relative de la Base de données AFI des carences de navigation aérienne.</p> <p>La suite à donner par l'APIRG se trouve au Paragraphe 3.</p>
<p>RÉFÉRENCE (S) :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Rapports des réunions APIRG/18 et APIRG/22 – Manuel de procédures d'APIRG
<p>La présente note de travail est liée aux Objectifs stratégiques : A, B et E</p>

1. INTRODUCTION

1.1 Les groupes régionaux de planification et de mise en œuvre (PIRG) ont adopté la méthode uniforme approuvée par le Conseil pour la détermination, la notification et l'évaluation des carences de navigation aérienne conformément aux normes et pratiques recommandées (SARP) et aux exigences du Plan régional de navigation aérienne (ANP).

1.2 Dans le but d'appuyer la mise en œuvre de la Méthode uniforme, chaque PIRG a créé sa propre base de données des carences afin de partager les informations de sécurité liées aux systèmes de navigation aérienne. Ces bases de données sont accessibles uniquement aux régions respectives.

2. ANALYSE

1.3 Afin de soutenir la mise en œuvre de la Méthode uniforme de détermination, d'évaluation et de notification des carences, une plateforme basée sur le web a été créée dans la Région AFI, à savoir la Base de données AFI des carences de navigation aérienne (AANDD). Cette application est un outil en ligne destiné aux États et aux parties prenantes concernés pour la gestion des carences de navigation aérienne dans la région.

1.4 La réunion se rappellera que la réunion APIRG/22 tenue à Accra (Ghana) du 29 juillet au 2 août 2019, a adopté la Conclusion 22/32 qui dispose :

Il est conclu que :

- a) *L'OACI accélère l'élaboration d'une méthodologie harmonisée devant être utilisée*
- b) *par toutes les régions sur le signalement des carences ;*
- c) *La base de données sera améliorée pour permettre aux États de télécharger des*
- d) *éléments de preuve permettant de combler les lacunes ;*
- e) *Les États désignent des points focaux qui seront formés par l'OACI ;*
- f) *Les Bureaux régionaux ESAF et WACAF de l'OACI organisent des ateliers pour former les points focaux sur la manière d'interagir avec la base de données.*

1.5 En application de cette Conclusion, le Secrétariat a élaboré un processus de gestion de l'ANNDD visant à assurer la coordination, la collecte et la gestion des carences comme prévu par l'**Appendice A**.

1.6 Par ailleurs, le Secrétariat a modifié la liste minimale des domaines de compte rendu convenue en application de la Conclusion 18/62 de la réunion APIRG/18 tenue à Kampala (Ouganda), du 27 au 30 mars 2012, en y ajoutant une nouvelle partie sur les AOP et les faits nouveaux survenus dans les autres domaines d'action connexes de l'APIRG. L'**Appendice B** à la présente note de travail contient le projet de liste minimale révisée des domaines de compte rendu.

1.7 Le processus de gestion de l'ANNDD et la liste révisée des domaines de compte rendu ont été examinés par les Sous-groupes AAO et IIM et approuvés par la réunion APCC/5. Les travaux d'amélioration de la base de données sont en voie de finalisation.

1.8 Dans le cadre des préparatifs de la formation, les bureaux régionaux de l'OACI ont envoyé une lettre aux États pour leur demander de désigner ou de confirmer la désignation des coordonnateurs à qui des codes d'accès seront délivrés pour interagir avec la plateforme ANNDD. Les statistiques des réponses reçues des États après quelques rappels figurent dans l'**Appendice C** à la présente note de travail.

1.9 L'atelier sur la collecte et la gestion des carences, y compris l'utilisation de la plateforme, est prévu en fin décembre 2020.

2 SUITE A DONNER PAR LA REUNION

3.1 La réunion est invitée à :

- a) prendre note des progrès enregistrés dans la mise en œuvre de la Base de données AFI des carences de navigation aérienne ;
- b) approuver le processus de gestion de l'ANNDD et la liste minimale des domaines de compte rendu ;
- c) encourager les États et les organisations à participer à l'atelier prévu et à mettre en œuvre le processus de gestion de l'ANNDD.
